

2727

MESSAGE

du

**Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la construction
d'un bâtiment postal à Neuhausen.**

(Du 11 septembre 1931.)

Monsieur le Président et Messieurs,

La question d'une meilleure installation des services postaux à Neuhausen préoccupe depuis des années la population de cette localité et les autorités postales. Les locaux actuels, utilisés dès 1903, ne mesurent au total que 122,2 mètres carrés de superficie, dont 79 pour le bureau, 19,2 pour le hall des guichets et 24 pour la remise et la place de chargement. Le prix de location, qui était au début de 1100 francs a été porté à 3000 francs. Si, au regard des conditions des loyers aujourd'hui, ce prix peut encore paraître avantageux, il ne faut pas oublier, d'autre part, que depuis longtemps les locaux sont trop petits. En outre, l'éclairage naturel en est défectueux et leur disposition défavorable ne permet pas un fonctionnement normal du service. Ils ne suffisent plus au trafic sans cesse croissant. Un changement s'impose.

Le développement du trafic ressort des données récapitulatives suivantes :

	1910	1920	1925	1929	1930
Vente de timbres-poste Fr.	66,132	91,861	120,273	151,966	162,702
<i>Dépôt :</i>					
Petits envois inscrits . . .	7,017	10,599	12,966	13,978	14,270
Petits envois non inscrits .	533,340	399,964	476,643	561,600	650,500
Colis de tout genre	34,595	47,025	43,095 ⁽¹⁾	42,708 ⁽¹⁾	44,589 ⁽¹⁾
Versements de fonds	13,630	34,285	48,230	65,917	73,933
<i>Distribution :</i>					
Petits envois inscrits	5,824	12,022	11,172	13,035	14,040
Petits envois non inscrits .	—	—	736,086	884,700	996,700
Colis de tout genre	39,308	52,612	51,834	57,113	59,825
Payements	7,272	8,255	8,959	11,125	11,619

⁽¹⁾ Diminution due à l'introduction des petits paquets-lettres (environ 20% de l'ensemble des colis).

C'est surtout à midi et le soir, aux heures de sortie des fabriques, que le hall des guichets s'avère trop petit. Les courriers, à l'arrivée comme au départ, doivent être déchargés et chargés devant le bureau, car l'espace restreint et une différence de niveau ne permettent pas d'entrer dans les locaux avec des chars. Lorsque les facteurs sont présents, 16 agents peuvent se trouver ensemble dans l'étroit local du bureau, où ils se gênent mutuellement dans leur service. La distribution des colis doit, en grande partie, être préparée à ciel ouvert.

Le bureau des télégraphes, qui est réuni à celui de la poste, est un des rares bureaux, dont le trafic s'est maintenu à peu près au même niveau ces dernières années. Ce trafic accuse :

en 1925 . . .	7426	télégrammes
» 1929 . . .	7406	»
» 1930 . . .	7428	»

Neuhausen ne possède pas de central téléphonique. Les abonnés sont reliés directement au central de Schaffhouse.

La remise et la place de chargement sont également trop petites. L'office postal dispose de 10 charrettes à bras et de 5 vélocipèdes qu'il n'est pas possible de loger tous dans la remise. Une partie de ces véhicules doit être constamment laissée dehors.

Ces circonstances défavorables engagèrent le conseil communal de Neuhausen, en 1919 déjà, à intervenir auprès des autorités postales compétentes. Mais le propriétaire de l'immeuble où se trouve l'office ne put se décider à faire les transformations désirées, parce que les frais lui paraurent trop élevés. Il aurait préféré vendre le bâtiment à l'administration et laisser à celle-ci le soin d'entreprendre les transformations. Le prix qu'il demandait était de 74,000 francs, et les réparations auraient, suivant les calculs de la direction des constructions fédérales, coûté 52,000 francs. Mais l'exécution de ce projet n'assurait même pas une solution satisfaisante du problème. En outre, la situation de l'immeuble laissait à désirer. Aussi l'administration ne crut-elle pas devoir recommander cet achat. Elle renonça, de même, à acheter près de la gare l'hôtel « zum Schweizerhof », qui était alors à vendre, ce bâtiment ne se prêtant pas, sous plusieurs rapports, à un aménagement répondant aux besoins du service postal. D'autre part, le transfert de la poste près de la gare eût présenté, dans le cas particulier, plus d'inconvénients que d'avantages, en raison de la situation excentrique de la station du chemin de fer et de son niveau sensiblement inférieur à celui du village.

En 1921, l'autorité communale eut l'intention de construire un nouveau bâtiment sur l'emplacement de la propriété de « l'Ancre », à la rue Centrale, et d'y aménager les locaux nécessaires aux services postaux. Le coût de cette construction était estimé à 275,000 francs. La commune espérait recevoir des subventions de la Confédération et du canton, mais elle ne

put obtenir ce qu'elle désirait. La crise industrielle, survenue peu après, l'engagea à renoncer à son projet.

On ne cessa pas, pour autant, de réclamer un nouveau bâtiment postal. Le 28 septembre 1929, le conseil municipal demanda à l'administration des postes de construire elle-même ce bâtiment. Il se déclara prêt, à cette occasion, à contribuer dans une large mesure à procurer un emplacement approprié. Dans les négociations qui suivirent, il offrit de céder gratuitement, à cet effet, la propriété de « l'Ancre », estimée à 50,000 francs. Un contrat de cession de cette propriété, conclu sous les réserves d'usage entre l'administration des postes et les autorités communales de Neuhausen, a été approuvé par les électeurs de cette localité, dans la votation populaire du 26 juillet 1931. Ce contrat n'aura, toutefois, force exécutoire qu'après avoir été approuvé aussi par les autorités fédérales compétentes. Il garantit à la commune un droit de préemption en cas de vente du bâtiment des postes.

La propriété de « l'Ancre » a une superficie de 768 m². Elle occupe une situation favorable au centre du village, en bordure de la ligne du tramway reliant Neuhausen à Schaffhouse et à proximité de l'hôtel de ville, des ateliers communaux, des collèges et de l'église. Elle se prête bien à la construction d'un bâtiment postal.

Sur la base d'un avant-projet établi par la direction générale des postes et qui a servi pour les négociations avec l'autorité communale, la direction des constructions fédérales a chargé M. Moser, architecte à Neuhausen, auquel sera confiée la direction des travaux sur place, d'établir des plans définitifs et un devis détaillé de la construction. Le montant du devis est de 270,000 francs, somme à laquelle il faut ajouter 5000 francs pour frais d'actes et de mutation, travaux préliminaires et imprévu.

Le bâtiment comprendra les locaux suivants :

Rez-de-chaussée : Hall des guichets avec tambour : 60 m². Local pour bureaux et colis : 276 m²; en outre, une vaste cour ouverte, qui servira en même temps d'accès à la cour des ateliers communaux. Un garage postal sera installé dans le bâtiment de ces ateliers, moyennant versement d'une indemnité unique de 4000 francs.

1^{er} étage : un appartement de 4 pièces et un de 3 pièces;

Combles : un appartement de 4 pièces, une buanderie et un séchoir communs, les bûchers et les galetas.

Le *sous-sol* contiendra des vestiaires, des locaux de séchage et des W. C. pour le personnel, ainsi que les archives postales, le tout nécessitant environ 90 mètres carrés; en outre, une installation de chauffage avec soute à charbon et les caves des appartements. Le bâtiment postal, y compris la cage d'escalier, aura une superficie totale, d'environ 420 mètres carrés. Le volume de construction sera, en chiffre rond, de 4000 mètres cubes. Après les

déductions d'usage, le prix d'unité du mètre cube s'établit à 238,000 :4000 = 59 fr. 50.

La ligne sobre du bâtiment s'harmonisera avec les constructions voisines et avec l'architecture locale. Il a été spécialement tenu compte du fait que l'édifice s'intégrera dans un groupe de constructions communales dont il formera le complément.

Nous fondant sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien accorder le crédit nécessaire pour la construction d'un bureau des postes à Neuhausen en approuvant le projet d'arrêté fédéral ci-annexé.

Nous saisissons cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 11 septembre 1931.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,
HÄBERLIN.

Le chancelier de la Confédération,
KAESLIN.

(Projet.)

Arrêté fédéral

autorisant

la construction d'un bâtiment postal à Neuhausen.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 11 septembre 1931,

arrête :

Article premier.

Un crédit de 275,000 francs est alloué pour la construction d'un bâtiment des postes à Neuhausen.

Art. 2.

Le Conseil fédéral est autorisé à apporter au projet de construction, dans les limites du crédit susmentionné, les modifications qui s'avèreraient nécessaires.

Art. 3.

Le présent arrêté, qui n'est pas d'une portée générale, entre immédiatement en vigueur.

Art. 4.

Le Conseil fédéral est chargé de son exécution.

MESSAGE du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la construction d'un bâtiment postal à Neuhausen. (Du 11 septembre 1931.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	38
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	2727
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.09.1931
Date	
Data	
Seite	244-248
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 380

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.